

ACCOMPAGNEMENT

à la Scolarité pour les collégiens

REGLEMENT

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent aux jeunes scolarisés des collèges Henri Matisse et Sainte Marie de Linselles.

Elles ont lieu en dehors des temps de l'école et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficulté. Elles sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que sur les apports méthodologiques visant à reprendre confiance en soi et à dépasser le sentiment d'échec.

Elles contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

OBJECTIFS

Les actions de l'accompagnement à la scolarité visent à :

- associer et accompagner concrètement les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et favoriser la valorisation des compétences parentales
- favoriser le lien parents/enfants/école
- aider les jeunes en utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment à acquérir des méthodes, des approches et des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- élargir les centres d'intérêt des enfants, des parents et des adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.

ORGANISATION

Les jeunes adhérents au dispositif pourront faire 2 séances par semaine les mardis et les jeudis.

Les horaires se feront en fonction des besoins (hors vacances scolaires, semaine des Journées du Jeu et du Challenge RAID) :

Tous les mardis et jeudis du 16 septembre 2025 au 11 juin 2026

- de 15 h 30 à 17 h
- ou
- de 16 h 30 à 18 h 00

Les séances s'articulent en plusieurs temps :

- dialogue avec le référent en début de séance
- temps d'apprentissage individuel ou avec l'aide du groupe
- préparation aux oraux et aux examens
- temps de détente avec le référent sous forme d'atelier en fin de séance.

VOTRE ENGAGEMENT

Les parents qui inscrivent leur enfant à l'Accompagnement à la Scolarité s'engagent à prévenir de tout retard ou absence, pour quelque motif que ce soit, le référent qui aide leur enfant, y compris en cas de : changement d'horaire, sortie de classe, voyage.

Le collège n'est pas censé informer les référents.

Les parents et les jeunes s'engagent à venir aux réunions mises en place par les référents à la fin de chaque cycle. Les dates vous seront transmises par les référents.

L'élève s'engage à être assidu vis-à-vis du travail, à arriver à l'heure et à amener le matériel nécessaire pour travailler.

**Après deux absences non signalées sans motif valable, le jeune ne pourra plus bénéficier de l'Accompagnement à la Scolarité.
De plus, le jeune qui n'a pas une attitude correcte ou se montre totalement désintéressé, ne pourra plus bénéficier du dispositif.**

Signature des parents

Signature du jeune